



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 18 Novembre 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC

INFORMATIONS

DIVERS : Prendre note de la nouvelle adresse mail de M. Claude AURIAC : auriac15claudio@gmail.com.

RAPPEL - ARTICLE 5-b des Règlements Généraux de la LAURAfoot (section 3 – les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DELEGUES NATIONAUX (Nouvelle disposition)

Depuis le 15 septembre 2019 (paramètres déjà effectifs via la FMI) et suite à une décision du BELFA, il est OBLIGATOIRE que les Délégués officiants dans les championnats suivants, saisissent le nom des buteurs :

- NATIONAL
- NATIONAL 2
- NATIONAL 3
- D1 ARKEMA
- D2 FEMININE
- D1 FUTSAL
- D2 FUTSAL
- U17 NATIONAUX
- U19 NATIONAUX
- CHALLENGE NATIONAL FEMININ U19

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

Feuille de recette : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué et transmise rapidement à la Ligue.

F.M.I. – FEUILLE DE MATCH INFOMATISEE :

La nouvelle version 3.9.0.0 de la F.M.I. (traitement des bugs, écrans bleus, erreur au moment des signatures d'après-match) est disponible sur les différents stores. Son utilisation est désormais obligatoire.

Dans le cadre de la préparation des compétitions, les correspondants des clubs sont invités à prendre connaissance de l'article paru sur le site internet de la LAuRAFoot (suivre le lien : [FMI, faire vos vérifications avant la reprise](#)) et de procéder aux vérifications indispensables.

Application des dispositions de l'article 33.1 « Feuille de Match Informatisée » des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.** Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I. –

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les clubs sur « Footclubs » n'est plus possible.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club visiteur et les Officiels sont informés par le Club recevant et ne se déplacent pas. Le club recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les compétitions régionales.

Le Club recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs ». Seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de Gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « Footclubs », menu « organisation », onglet « centre de gestion » puis Ligue et cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

PROGRAMMATION DE MATCH EN RETARD

- SAMEDI 07 DECEMBRE 2019 :

Rencontre reprogrammée au samedi 07 décembre 2019 à 18h00

NATIONAL 3 :

* match n° 22287.1 : S.A. THIERS / G.F.A. RUMILLY VALLIERES

(remis du 02 novembre 2019, puis du 16 novembre 2019)

REPORT DE RENCONTRES

A / Suite à la programmation du match de Coupe de France OI. VALENCE / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (remis du 17 novembre 2019) au dimanche 24 novembre 2019, les rencontres suivantes du championnat R1 – Poule B – sont reportées à une date ultérieure :

* match n° 20151.1 : OI. VALENCE / CLUSES SCIONZIER F.C.

* match n° 20152.1 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / MONTELIMAR U.S.

B / En raison de la qualification des clubs F.C. COURNON D'AUVERGNE, COTE CHAUDE SPORTIF et E.S. CHILLY pour le huitième tour de la Coupe de France, tour programmé pour le 08 décembre 2019, les rencontres ci-après en championnat prévues à cette date sont reportées à une date ultérieure :

R2 – Poule B : (match n° 20304.1) C.S. VOLVIC (2) / F.C. COURNON D'AUVERGNE

R2 – Poule D : (match n° 20439.1) CRUAS S.C. / COTE CHAUDE SPORTIF

R2 – Poule E : (match n° 20503.1) CHARVIEU CHAVAGNEUX / Et. S.CHILLY

RAPPELS

- **REPLACEMENT DES JOUEURS** (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- **ARBITRES, DELEGUES.**

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

APPEL A CANDIDATURES :

ORGANISATION DES FINALES REGIONALES DES COUPES LAuRAFoot

Les finales des Coupes LAuRAFoot Seniors (Féminins et Masculins) sont programmées pour le SAMEDI 06 JUIN 2020 (horaires à déterminer).

Les clubs intéressés doivent envoyer leur candidature à l'adresse suivante : ligue@laurafoot.fff.fr avant le 15 décembre à l'attention de la Commission Régionale des Coupes.

Dès réception, un pré-cahier des charges leur sera transmis.

Les clubs candidats doivent disposer d'installations niveau 4 (herbe et synthétique), d'une tribune et d'une salle de réception.

Le choix du lieu sera communiqué fin janvier 2020.

COURRIER DES CLUBS (Horaires)

R3 – Poule D :

U.S. FEURS :

* Le match n° 20701.1 : U.S. FEURS (2) / S.E.L. SAINT PRIEST EN JAREZ se disputera le dimanche 08 décembre 2019 à 15h00 au stade Maurice Rousson.

A.S. CHADRAC :

* Le match n° 20703.1 : A.S. CHADRAC / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se disputera le samedi 07 décembre 2019 à 19h00 au stade municipal de Chadrac.

R3 – Poule E :

F.C. NIVOLET :

* Le match n° 20759.1 : F.C. NIVOLET / BRESSANS F.C. se disputera le samedi 30 novembre 2019 à 20h00 au stade des Barillettes à Saint Alban.

R3 – Poule I :

F.C. VEYLE SAONE :

* Le match n° 20958.1 : F.C. VEYLE SAONE / O. SAINT GENIS LAVAL se disputera le dimanche 1^{er} décembre 2019 à 14h30 au stade municipal de Saint André d'Huriat.

* Le match n° 20970.1 : F.C. VEYLE SAONE / GRENOBLE VILLENEUVE se disputera le dimanche 15 décembre 2019 à 14h30 au stade municipal de Saint André d'Huriat.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance